



MUNICIPALITE
DE
CUARNY

Cuarny, le 31 octobre 2021

Préavis no 9/2021 du 1^{er} novembre 2021

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CUARNY

Concernant

Le budget des comptes de fonctionnement 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

GENERALITES

Le budget 2022 présente un excédent de charges sur les revenus de CHF 31'805.75.

Cet excédent de charges est à mettre en relation principalement avec des :

CHARGES pour les chapitres :

- 1. Administration (CHF 16'700.- salaires greffe/bourse, CHF 8'500.- charges sociales et LPP, CHF 5'800.- informatique)
- 5. Instruction publique & cultes (enseignement primaire et transports CHF 28'000.-)
- 7. Prévoyance sociale (participation Rymaje et Faje CHF 38'000.-)

REVENUS pour le chapitre:

- 6. Police (ciblerie de Cuarny, participation du Canton de la Commune de Pomy CHF 66'000.-)

Les comptes sont équilibrés par un prélèvement sur le fond de réserve général constitué lors du bouclement des comptes 2020.

La marge d'autofinancement¹ négative de (CHF -78'355.75) est couverte par une petite partie par les liquidités (CHF 5'805.75.-) ainsi que par les fonds de réserve des recettes affectées (nature 460 et 810) pour un montant de CHF 72'550.-.

¹ La marge d'autofinancement est la différence entre les encaissements et les décaissements de l'exercice, soit la possibilité de s'autofinancer. (Résultat de l'exercice + amortissement – prélèvement sur les fonds de réserve + attribution sur les fonds de réserve).

REMARQUES

Service des eaux

Le prix de vente de l'eau est de CHF 1,10 le m3 depuis de nombreuses années.

Le fond de réserve des recettes affectées « eau » au 31.12.2020 présente un solde de CHF 36'084.87.-.

Le prélèvement possible pour le budget 2022 est de CHF 36'000.-, le compte n'a pas pu être équilibré dans sa totalité (manco CHF 31'915.13).

Après ce prélèvement, le fond de réserve se retrouve avec un solde de moins de 100 francs (CHF 84.87).

La Commune doit continuer à acheter de l'eau à Sagenord à cause de la pollution de ses sources.

Le 28 octobre dernier nous avons été informés du nouveau prix de vente de l'eau par Sagenord (dès le 01.01.2022 CHF 1.90/m3). La Municipalité propose une augmentation du prix d'eau consommée de 0.90 cts/m3 dès 2022.

Le prix de vente passera ainsi de CHF 1.10 à CHF 2. --/m3 conformément à l'Art. 5 de l'annexe au règlement sur l'eau adopté par le Conseil Général dans sa séance du 16.10.2017. (selon justificatif)

Taxe déchets forfaitaire

Depuis le bouclage des comptes 2020 le fonds de réserve est à zéro. Le compte n'a pas pu être équilibré de CHF 12'420.-. En substance, la solution n'est pas encore mise en place.

Cohésion sociale

La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) dans son courrier du 11 octobre dernier nous informe que pour l'année 2022 le protocole prévoit un rééquilibrage de CHF 60 millions.

La différence de CHF 16 millions environ correspond à la reprise par le Canton de l'intégralité du financement des agences d'assurances sociales (AAS) jusque-là assumé intégralement par les communes.

Acomptes péréquation

Au vu de la baisse des recettes fiscales en 2020, les acomptes 2022, pour la participation à la cohésion sociale, la péréquation directe et la facture policière sont inférieurs (CHF 128'040.-) aux acomptes 2021 (CHF 169'398.-) calculés sur les recettes fiscales 2019.

CHARGES ET REVENUS PAR DICASTERE

	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	208'781.00	35'300.00	168'766.00	35'200.00	144'483.60	33'579.15
Finances	143'325.00	715'566.75	161'892.00	741'875.00	205'939.61	690'739.88
Domaines & Bâtiments	106'600.00	85'805.25	133'010.00	84'890.00	80'385.05	78'958.80
Travaux	130'250.00	89'030.00	143'480.00	85'250.00	125'115.56	76'531.07
Instruction publique & culte	139'397.00	0	111'378.00	0	107'926.87	18'246.50
Police	42'648.00	66'000.00	54'269.00	0	83'943.26	0
Sécurité sociale	202'301.00	0	174'420.00	0	50'429.45	168.00
Services industriels	72'400.00	54'000.00	80'500.00	80'500.00	43'011.81	43'011.81
	1'045'702.00	1'045'702.00	1'027'715.00	1'027'715.00	941'235.21	941'235.21

COMMENTAIRES SUR LES ECARTS ENTRE LE BUDGET 2022 ET 2021

Selon annexe 1

CONCLUSION

La Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNY

- vu le préavis municipal no 9/2021 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission de gestion ;

Décide :

D'accepter le budget 2022 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité de Cuarny

Le Syndic :

La Boursière :

F. Leu

F. John

Annexe :

- budget de fonctionnement 2022